



Assurance professionnelle Protection juridique

Pascale AVOT



PROTECTION JURIDIQUE



Protection juridique

- L'administration hospitalière est tenue d'assurer la protection juridique de ses personnels pour des fautes réalisées dans le cadre du service
- Dans le cadre d'une faute personnelle sans aucun lien avec le service, l'agent perd cette protection



Limites de la protection juridique de nos établissements

- L'hôpital n'est pas toujours disposé à respecter notre droit statutaire
- Nos intérêts et ceux de l'hôpital peuvent être contradictoires
- Les avocats des hôpitaux ne sont pas toujours spécialisés et encore moins en pharmacie hospitalière
- Les intérêts de l'assureur de l'hôpital sont de payer le moins possible de dommages et intérêts, pas de vous éviter une condamnation et une inscription sur votre casier judiciaire



Synprefh et protection juridique de ses adhérents

- Assurée par le cabinet Lucas Baloup
 - Avantages
 - Spécialisée dans la santé
 - Avocate du SYNPREFH depuis très longtemps
 - Grande connaissance de la réglementation pharmaceutique
 - Permet de « coacher » les adhérents dès le début, bien avant la mise en marche d'une protection juridique standard, pour éviter une éventuelle mise en examen ou des éléments très délicats à récupérer dans la suite d'une procédure
 - Défend vos intérêts, n'est pas seulement concernée par la limitation des dommages et intérêts
 - Disponibilité +++
 - Efficacité +++



Responsabilité civile professionnelle



Responsabilité civile professionnelle

- Un contrat avait été négocié chez AGF pour les adhérents du SYNPREFH par Jacques Lebas
 - Non obligatoire
- Intérêts
 - Payer une partie des frais d'avocats
 - Payer les éventuels dommages et intérêts qui ne seraient pas à la charge de l'hôpital
- Sinistralité des pharmaciens hospitaliers
 - Faible (cf document MACSF bilan 2009)



Evolution de la sinistralité

- Evolution jurisprudence
- Accroissement réglementation et obligations pesant sur les pharmaciens hospitaliers
- Tendence à isoler le comportement individuel du pharmacien par rapport à la structure hospitalière dans laquelle il travaille



Renégociations contrats

- Point sur les négociations
 - ...
- Avis cabinet Lucas Baloup
 - ...
- Avis des adhérents
- Propositions